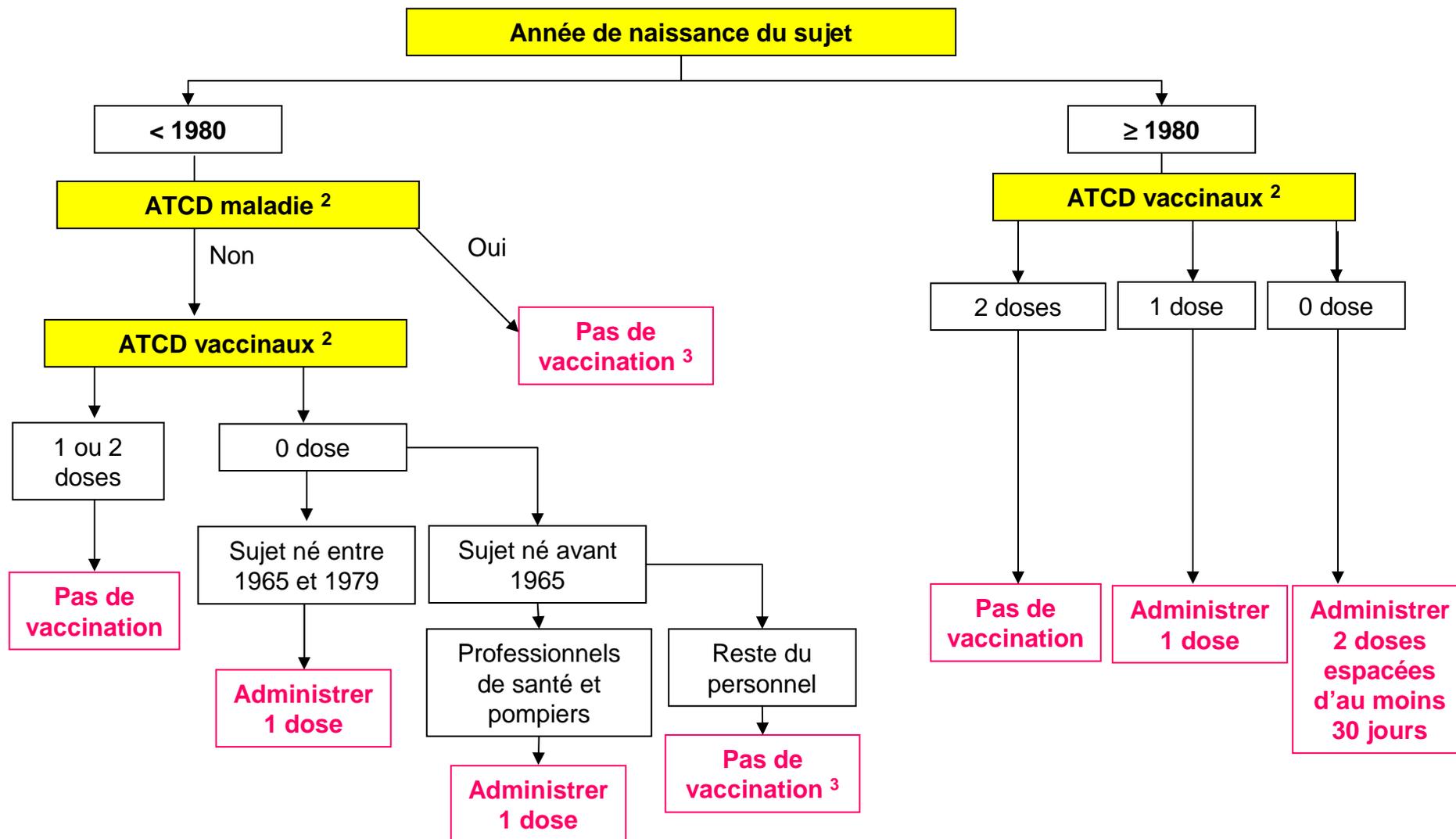


**Avenant au calendrier vaccinal contre la rougeole<sup>1</sup>**  
 pour les militaires désignés pour servir outre-mer, en OPEX et en affectation embarquée, les professionnels de santé et les pompiers, les incorporés et les femmes en âge de procréer  
 20 mai 2011



**1. Cette vaccination doit se faire avec un vaccin trivalent RRO**

Le vaccin ne doit pas être administré à une femme enceinte. La grossesse doit être évitée pendant les 3 mois qui suivent la vaccination.

**2. Preuve de rougeole maladie ou de vaccination contre la rougeole authentifiée par la signature d'un médecin et si possible datée**

**3. Sauf pour les femmes en âge de procréer et nécessitant une vaccination anti-rubéolique : 1 dose RRO**